

Envoyé en préfecture le 07/07/2023

Reçu en préfecture le 07/07/2023

Publié le

ID : 055-215505058-20230706-20230706_023-DE

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
JEUDI 6 JUILLET 2023
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 06/07/2023

Le Jeudi 6 Juillet 2023 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20230706.023

OBJET :

**Mise à jour des
indemnités de fonctions
aux Conseillers
Municipaux titulaires
d'une délégation**

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme CARRÉ Cyrielle à M. HENRY Philippe – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à Mme PIGEARD Sandrine – Mme LECLERCQ Josiane à M ANTION Claude – M. NICKLAUS Bruno à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – M. NOEL Pascal à M. ANCEAUX Jean-Luc

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme CARRÉ Cyrielle – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – Mme LECLERCQ Josiane – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal

SECRÉTAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 23 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël.

Le Maire certifie :

- Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 06/07/2023
- Que la convocation du Conseil a été faite le : 30/06/2023
- Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	18
Pouvoirs	5
Absents	0
Votants	23

- Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une indemnité de fonction était versée à Madame DAVIGNY Pamela en qualité de Conseillère Municipale titulaire d'une délégation.

Cette indemnité a été fixée à 6 % de l'indice brut terminal par délibération n° 20200610.23 en date 10 juin 2020.

Suite à sa démission, le nouveau tableau des indemnités de fonction des Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation se présente comme suit :

Qualité	Délégation	Nom et Prénom	Taux maximal (en % de l'indice brut nominal)
Conseiller Municipal	Travaux – Patrimoine	NICKLAUS Bruno	6 %
Conseiller Municipal	Affaires Sociales	PIERSON Fabien	6 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 5 abstentions :

- approuve le nouveau tableau des indemnités de fonctions des Conseillers Municipaux titulaire d'une délégation tel que proposé ci-dessus.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
C. ANTION

